

# Commission thématique Gestion de la ressource en eau

---

Président: Éric KRAEMER

*Réunion du 18 octobre 2022*

# Ordre du jour



## 1. Introduction

- Rappel sur l'état d'avancement du SAGE de l'Authie
- Retour sur le travail réalisé dans la commission

## 2. Objectif 3.3: garantir tous les usages et les fonctions de la ressource en préservant l'équilibre quantitatif

- Présentation de l'objectif
- Compatibilité de l'objectif avec le SDAGE 2022-2027
- Etudes et projets sur la ressource en eau quantitative

## 3. Travail et discussion autour des orientations et des dispositions de l'objectif 3.3

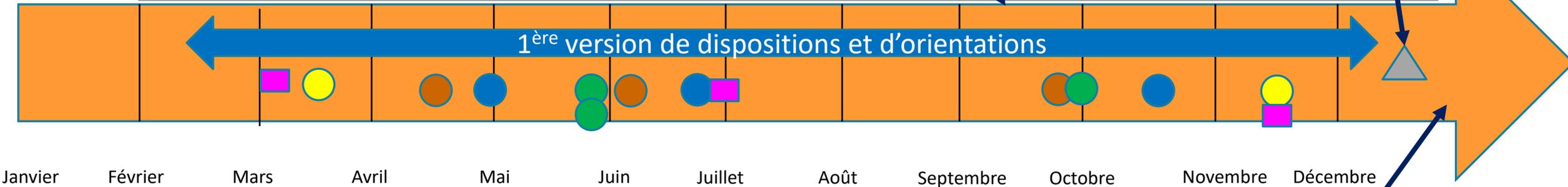
# *Introduction*

---

# Rappel sur l'état d'avancement du SAGE de l'Authie

- CT1: Gestion des milieux aquatiques
- CT2: Erosion, ruissellement et inondations
- CT3: Gestion de la ressource en eau
- CT4: Communication et développement du territoire

2022



13 et 15 septembre:  
Ateliers zone humide

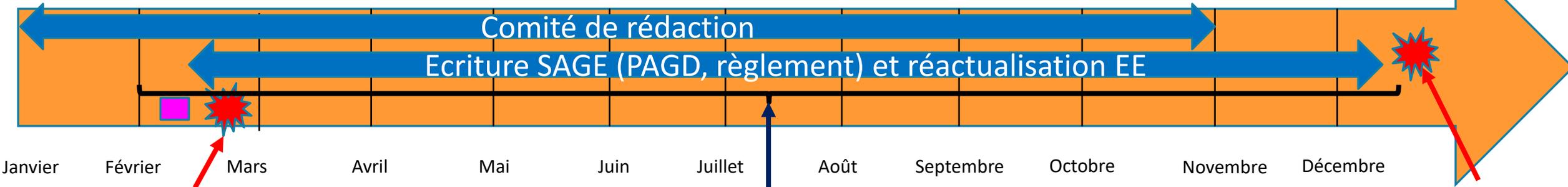
Validation 1<sup>ère</sup> version en  
commission permanente

Janvier    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Septembre    Octobre    Novembre    Décembre

- Travail sur les orientations et des dispositions du PAGD
- Travail sur les règles du règlement

Lancement consultations (juridique et  
mise en forme du document)

2023



Validation 1<sup>er</sup> version des orientations,  
dispositions et règles en séance CLE

Lecture juridique + mise en forme du document +  
estimation des coûts

1<sup>ère</sup> validation du projet SAGE en  
séance CLE

# Rappel sur l'état d'avancement du SAGE de l'Authie

## **ENJEU 1: ASSURER LA BONNE FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE TERRITOIRE**

Objectif 1.1: Améliorer la qualité des habitats

Objectif 1.2: Restaurer la continuité écologique sur l'Authie et sur ses affluents

Objectif 1.3: Préserver et valoriser les zones humides

---

## **ENJEU 2: PREVENIR ET MAÎTRISER LES RISQUES SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUTHIE**

Objectif 2.1: Développer la connaissance du risque d'inondation sur le territoire

Objectif 2.2: Lutter contre les inondations par les eaux pluviales en milieu urbain

Objectif 2.3: Lutter contre l'érosion et le ruissellement sur les terres agricoles

## **ENJEU 3: PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU SUR LE TERRITOIRE**

Objectif 3.1: Améliorer la qualité des eaux superficielles

Objectif 3.2: Améliorer la qualité des eaux souterraines

Objectif 3.3: Garantir tous les usages et les fonctions de la ressource en préservant l'équilibre quantitatif

## **ENJEU 4: FAIRE VIVRE LE SAGE DE L'AUTHIE SUR LE TERRITOIRE**

Objectif 4.1: Développer la connaissance du SAGE de l'Authie et de la CLE sur le territoire

Objectif 4.2: Intégrer le SAGE de l'Authie dans le développement du territoire

## **ENJEU 3: Préserver et gérer la ressource en eau sur le territoire**

**Objectif 3.1**: Améliorer la qualité des eaux superficielles *(réunion 1 le 26 avril)*

**Objectif 3.2**: Améliorer la qualité des eaux souterraines *(réunion 2 du 23 juin 2022)*

**Objectif 3.3**: Garantir tous les usages et les fonctions de la ressource en préservant l'équilibre quantitatif *(réunion 3 du 18 octobre 2022)*

## Retour sur le travail réalisé en commission

Masse d'eau	Etat	Éléments déclassants	Pressions
FRAR05 Authie	 Bon état écologique <b>A préserver</b> <i>Traité le 26 avril 2022</i>		<b>Pression domestique:</b> rejets ANC, rejets des stations d'épuration et des réseaux
	 Mauvais état chimique <b>A améliorer</b> <i>Traité en CT2 le 14 avril 2022</i>	Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP)	<b>Pression des eaux pluviales urbaines:</b> pollution des eaux de ruissellement (responsable de 40% de HAP)
FRAG309 « Craie de la Vallée de l'Authie »	 Bon état quantitatif <b>A préserver</b> <i>Traité aujourd'hui</i>		<b>Pression sur la quantité:</b> changement climatique, demande potentielle des territoires en tension
	 Etat chimique médiocre <b>A améliorer</b> <i>Traité le 23 juin 2022</i>	HAP, fluoranthène, sous produits de l'atrazine, métazachlore, nitrates	<b>Pression agricole:</b> fertilisation des terres, utilisation de produits phytosanitaires
FRAC05 « Warenne à Ault »	 Etat écologique moyen <b>A améliorer</b> <i>Traité le 26 avril 2022</i>	Phytoplanctons (algues Phaeocystis), nutriments	<b>Pression domestique:</b> rejets des stations d'épuration et des réseaux des communes du littoral, rejets ANC en amont des cours d'eau
	 Bon état chimique <b>A préserver</b>		

# Retour sur le travail réalisé en commission (réunion du 23 juin)

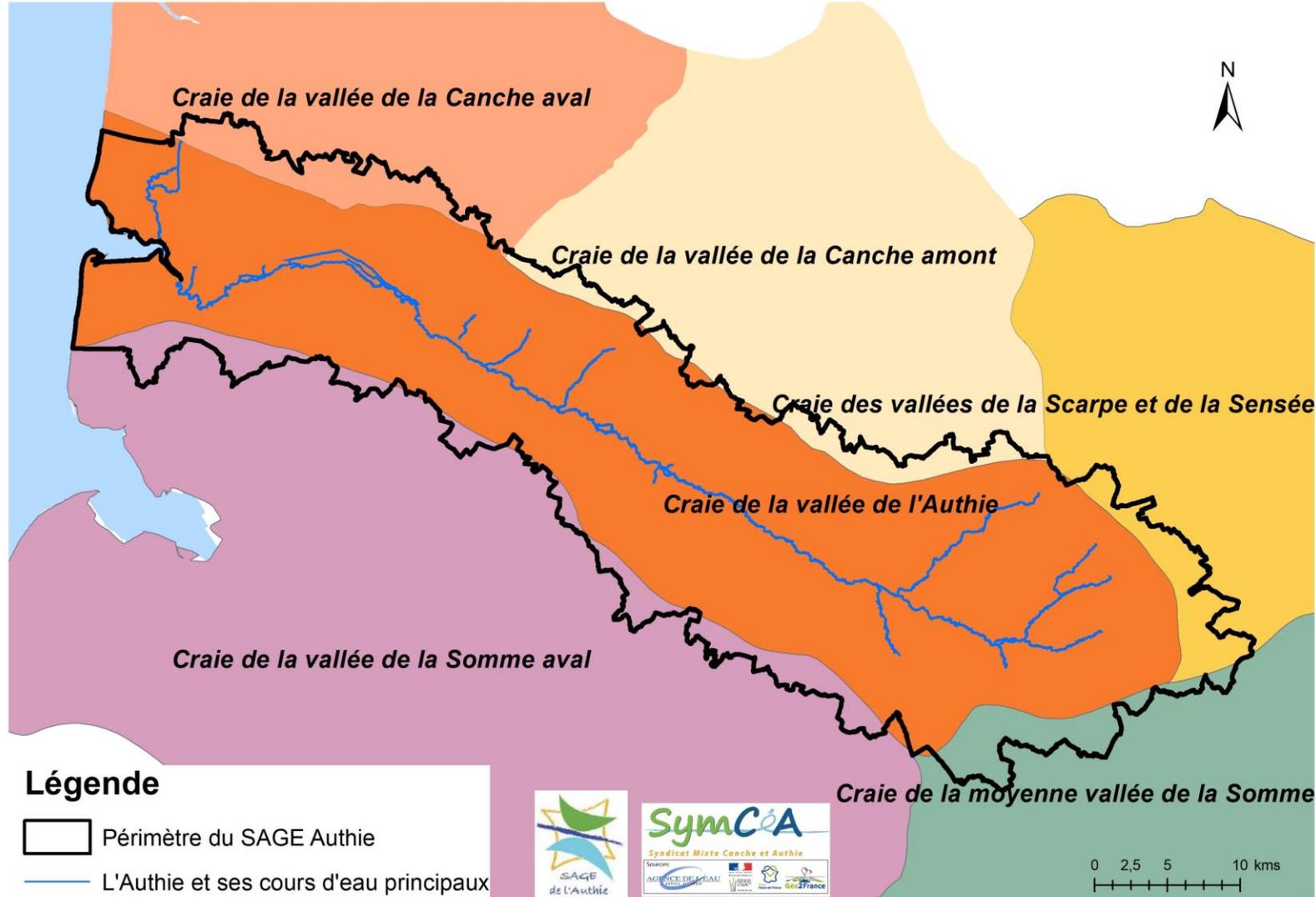
Propositions d'orientations	Propositions de dispositions
<b>Lutter contre les pollutions diffuses qui impactent la ressource en eau souterraine</b>	Mutualiser les actions mises en place sur le territoire par les différents groupes d'agriculteurs
	Suivre le Programme d'Actions Régional nitrates et mettre en place des actions en priorité sur les Zones d'Actions Renforcées identifiées sur le territoire
	Mettre en place et suivre les actions de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires en priorité sur les zones à enjeu eau potable identifiées sur le territoire
<b>Améliorer la protection des captages utilisés pour l'alimentation de l'eau potable contre les pollutions</b>	Mettre en place ou accompagner les Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE) sur les captages prioritaires et définir des captages stratégiques situés sur les secteurs les plus problématiques
	Délimiter les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) stratégiques
	Préserver ou améliorer la qualité de l'eau souterraine dans les Aires d'Alimentation des Captages

# *Objectif 3.3: Préserver et gérer la ressource en eau sur le territoire*

---

# Présentation de l'objectif

Carte 6 : Les masses d'eau souterraines du SAGE de l'Authie

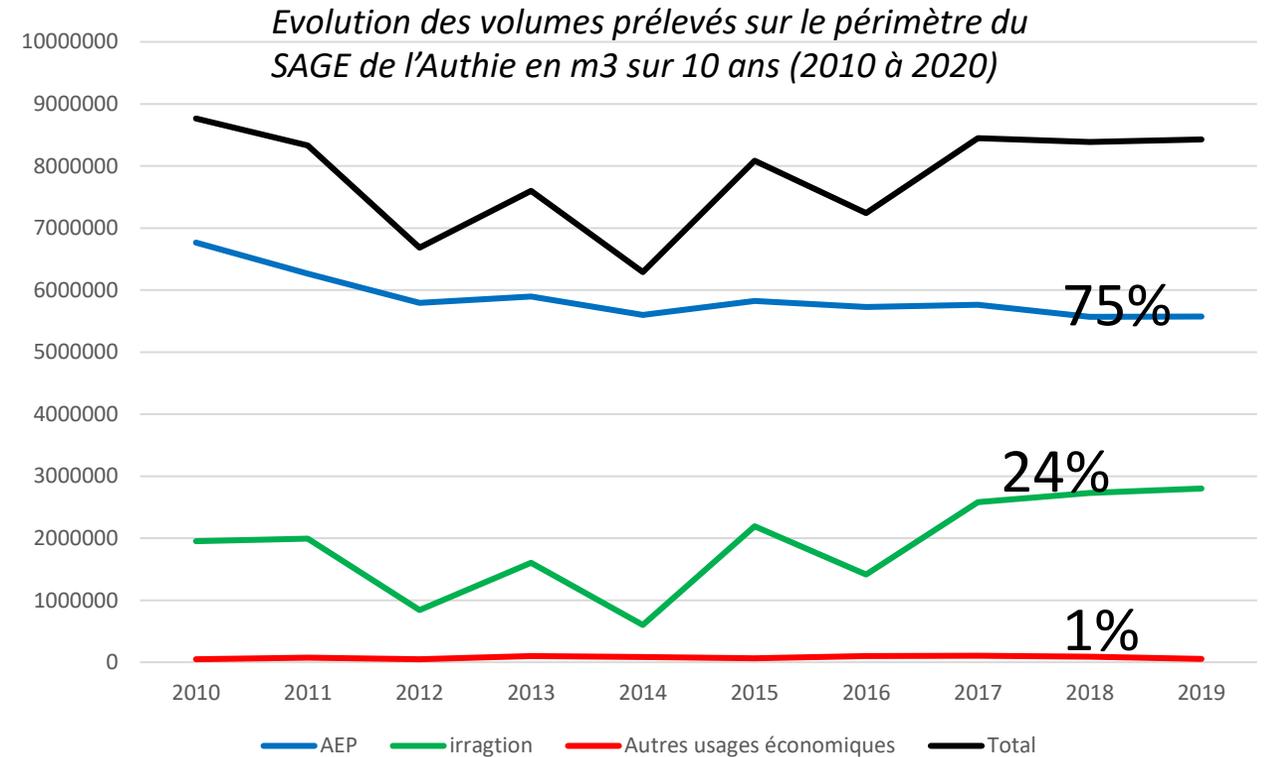
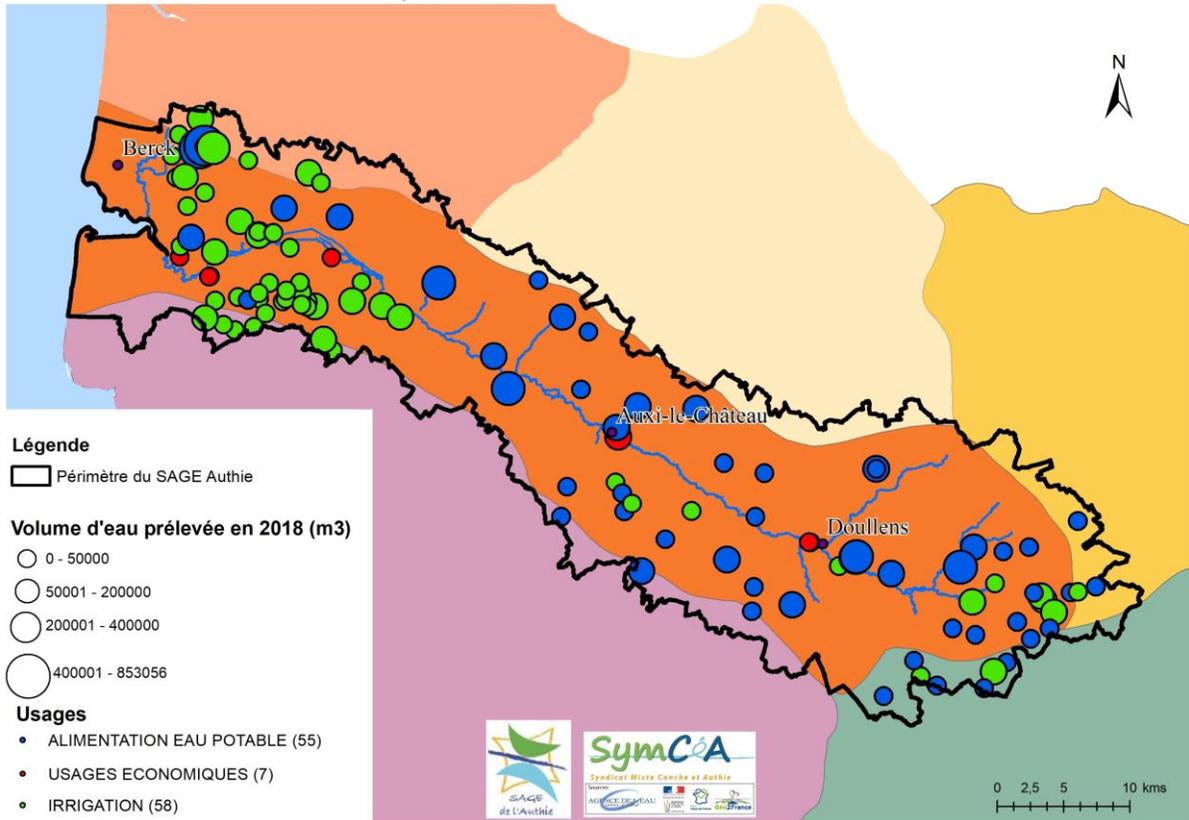


## ➤ Les masses d'eau souterraines

- Craie de la Vallée de l'Authie = 1066 km<sup>2</sup>
  - Alimente l'Authie (95%)
  - Alimente la population en eau potable
- 5 autres masses d'eau souterraines dans le périmètre du SAGE
  - Craie de la Vallée de la Canche Aval
  - Craie de la Vallée de la Canche Amon
  - Craie des Vallées de la Scarpe et de la Sensée
  - Craie de la moyenne Vallée de la Somme
  - Craie de la Vallée de la Somme aval

# Présentation de l'objectif

Carte 13 : Les prélèvements d'eau sur le SAGE Authie



- Usages: AEP, irrigation, autres usages économiques
- Un prélèvement moyen de 7,8 millions de m<sup>3</sup> par an (période de 2010 à 2020)
- 87% de l'eau utilisée provient de la craie de la Vallée de l'Authie → 6,8 millions de m<sup>3</sup> par an prélevés dans cette nappe

- Volume total prélevé par an **constant**
- Volume prélevé pour l'alimentation en eau potable **en légère baisse**
- Volume total prélevé pour l'irrigation **en légère hausse**
- Volume total prélevé pour les autres usages économiques (industries, loisirs) **très faible et constant**

# Présentation de l'objectif

Masse d'eau	Etat	Eléments déclassants	Pressions
FRAR05 Authie	 Bon état écologique <b>A préserver</b> <i>Traité en réunion 1</i>		<b>Pression domestique:</b> rejets ANC, rejets des stations d'épuration et des réseaux
	 Mauvais état chimique <b>A améliorer</b> <i>Traité en CT2</i>	Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP)	<b>Pression des eaux pluviales urbaines:</b> pollution des eaux de ruissellement (responsable de 40% de HAP)
FRAG309 « Craie de la Vallée de l'Authie »	 Bon état quantitatif <b>A préserver</b> <i>Traité en réunion 3</i>		<b>Pression sur la quantité:</b> changement climatique, demande potentielle des territoires en tension
	 Etat chimique médiocre <b>A améliorer</b> <i>Traité en réunion 2</i>	HAP, fluoranthène, sous produits de l'atrazine, métazachlore, nitrates	<b>Pression agricole:</b> fertilisation des terres, utilisation de produits phytosanitaires
FRAC05 « Warenne à Ault »	 Etat écologique moyen <b>A améliorer</b> <i>Traité en réunion 1</i>	Phytoplanctons (algues Phaeocystis), nutriments	<b>Pression domestique:</b> rejets des stations d'épuration et des réseaux du littoral, rejets ANC en amont des cours d'eau
	 Bon état chimique <b>A préserver</b>		

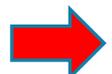
# Compatibilité de l'objectif avec le SDAGE 2022-2027

Enjeux	Objectifs	Orientations	Dispositions
<p><b>Enjeu B:</b> Garantir une eau potable en qualité et quantité satisfaisantes</p>	<p><b>Objectif 2.2:</b> Améliorer la gestion de la ressource en eau</p>	<p><b>Orientation B-2 :</b> Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau</p>	<p><b>Disposition B-2.1: Améliorer la connaissance et la gestion de la ressource en eau:</b> L'autorité administrative et les collectivités locales compétentes améliorent la connaissance et la gestion de la ressource en eau afin de garantir une alimentation en eau potable et le bon fonctionnement des milieux aquatiques. <b>L'étude sur la vulnérabilité de la ressource en eau</b> à l'échelle du Bassin Artois-Picardie permet d'établir une carte des <b>territoires en tension</b> quantitative à court, moyen ou long terme.</p> <p><b>Disposition B-2.3: Définir un volume disponible:</b> Les SAGE sont invités à définir leurs <b>volumes disponible</b> par sous bassin et proposer une répartition par usages. Cette démarche peut être réalisée dans le cadre d'un <b>Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)</b>.</p>

 **Le SAGE doit obligatoirement être compatible avec les mesures du SDAGE**

# Compatibilité de l'objectif avec le SDAGE 2022-2027

Enjeux	Objectifs	Orientations	Dispositions
<p><b>Enjeu B:</b> Garantir une eau potable en qualité et quantité satisfaisantes</p>	<p><b>Objectif 2.2:</b> Améliorer la gestion de la ressource en eau</p>	<p><b>Orientation B-3 :</b> Inciter aux économies d'eau et à l'utilisation des ressources alternatives</p>	<p><b>Disposition B-3.1: Inciter aux économies d'eau:</b> Des actions d'information, de sensibilisation et éventuellement des incitations financières en vue d'économiser l'eau seront mises en œuvre par l'Etat et ses établissements publics compétents, les collectivités territoriales et locales et leurs partenaires.</p>
	<p><b>Objectif 2.3:</b> Rechercher et réparer les fuites dans les réseaux d'eau potable</p>	<p><b>Orientation B-5 :</b> Rechercher et réparer les fuites dans les réseaux d'eau potable</p>	<p><b>Disposition B-5.1: Limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution:</b> Les collectivités veillent à limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution en réalisant un plan d'actions incluant des recherches de fuites et une programmation pluriannuelle du renouvellement des canalisations et équipements.</p>

 **Le SAGE doit obligatoirement être compatible avec les mesures du SDAGE**

# Etudes et projet sur la ressource en eau quantitative

## ➤ Etude quantitative de la ressource en eau de l'Agence de l'eau

- L'étude a estimé que la part du prélèvement dans la nappe par rapport à sa recharge = 2%
- Pluie efficace (précipitation totale – l'évapotranspiration) = 339mm.
- Recharge de la nappe estimée à =  $1066\text{km}^2 * 339 \text{ mm} = \mathbf{361 \text{ M de m}^3 \text{ par an}}$ .
- En moyenne prélèvements dans la nappe = **6,8 M m<sup>3</sup> par an**
- donc la recharge est **50 fois** plus élevée que le prélèvement

## ➔ Le bassin versant de l'Authie n'est pas considéré comme un territoire en tension

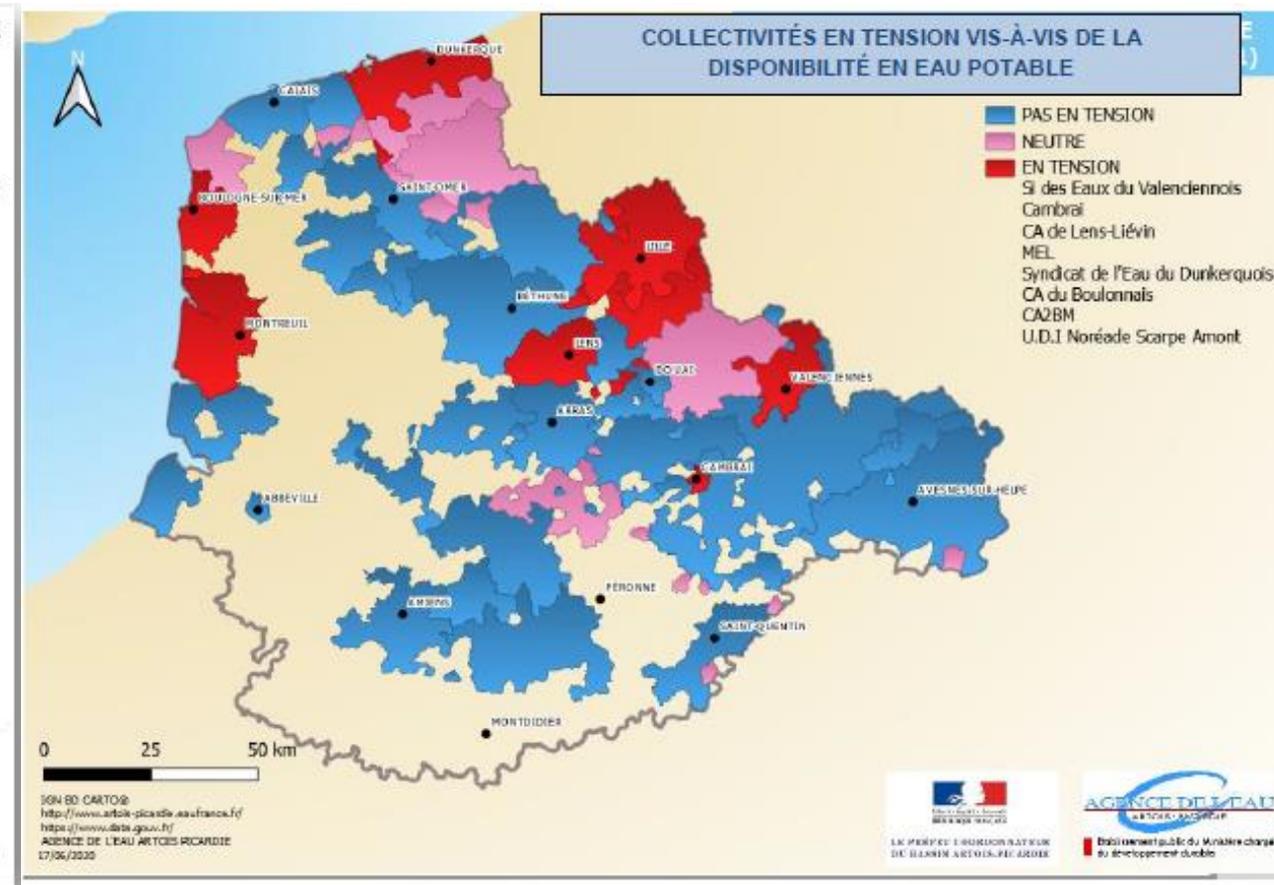
## ➤ En prenant en compte l'alimentation de l'Authie

- L'étude n'a pas pris en compte les échanges nappe/rivière et la part de la recharge qui alimente l'Authie à 95%
- Débit moyen de l'Authie (Dompierre-sur-Authie) =  $8\text{m}^3/\text{s} \rightarrow \mathbf{252 \text{ M de m}^3 \text{ par an}}$ .
- Part de la nappe dédiée à l'alimentation de l'Authie → **95% de 252 = 240 M de m<sup>3</sup> par an**.
- Il resterait théoriquement  $361 - 240 = \mathbf{120 \text{ M de m}^3}$  pour les prélèvements
- Donc la recharge serait **17 fois plus élevée** que les prélèvements
  
- L'étude a pris compte la pluie efficace (339mm) qui n'inclue pas la quantité d'eau absorbée par le sol avant de s'infiltrer = infiltration efficace.

➔ **Ce sont des approximations qui témoignent d'une certaine quantité d'eau disponible sur le territoire mais qui ne permettent pas de connaître de manière fiable sa disponibilité réelle**

# Etudes et projet sur la ressource en eau quantitative

## ➤ Etude quantitative de la ressource en eau de l'Agence de l'eau



➡ Territoire de l'Authie classé « sans tension » mais secteur de la CA2BM en tension  
➔ Nécessité d'introduire la notion de « partage de la ressource »

# Etudes et projet sur la ressource en eau quantitative

## ➤ Etude de détermination du volume disponible ou volume maximum prélevable

- **Définition (Décret du 23 juin 2021):**

Volume maximum que les prélèvements directs dans la ressource en période de basses eaux, autorisés ou déclarés tous usages confondus, doivent respecter en vue du retour à l'équilibre quantitatif

Volume pouvant statistiquement être prélevé huit années sur dix en période de basses eaux dans le milieu naturel aux fins d'usages anthropiques, en respectant le bon fonctionnement des milieux aquatiques dépendant de cette ressource

- **Mise en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027 → Obligatoire pour les territoires en tension avant 2027 et fortement recommandé pour les autres**

- **Méthode HMUC proposée par l'Agence de l'Eau qui prend en compte 4 volets**

- Volet Hydrologie: prélèvements, débits, fonctionnement de l'hydrosystème
- Volet Milieux: connaître les besoins des milieux aquatiques, débit minimal biologique
- Volet Usages: analyse des différents usages et leurs prélèvements
- Volet Climat: perspectives d'évolution de la ressource en 2050 et 2070

➔ **Volonté des CLE Canche et Authie de déterminer le volume disponible sur les bassins versants de la Canche et de l'Authie en 2025. Cette étude peut s'inscrire dans un projet plus**

# Etudes et projet sur la ressource en eau quantitative

## ➤ Le Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

- Démarche co-constructive qui vise à impliquer les usagers de l'eau d'un territoire (consommation d'eau potable, agriculteurs, industriels...) en vue de faciliter une gestion concertée et une préservation de la ressource en eau sur le long terme.
- Définit la répartition de la ressource en eau par usage
- Détermine un programme d'actions
- Se compose en plusieurs phase:
  - Phase d'émergence: périmètre, gouvernance, structure porteuse
  - Phase d'élaboration: état des lieux (HMUC) et détermination des volumes prélevables (sera réalisée en amont), répartition de la ressource en eau par usage, proposition d'un programme d'actions
  - Phase de mise en œuvre: mise en place et suivi des actions

➡ **Volonté des collectivités à mettre en place un PTGE à l'échelle du bassin versant pour pouvoir anticiper les effets du changement climatique sur la ressource en eau et faire face aux éventuelles demandes extérieures**

# Etudes et projet sur la ressource en eau quantitative

## ➤ Le Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

- **Phase d'émergence**

- Périmètre = périmètre du SAGE de l'Authie

- Gouvernance:

Groupe technique  
«Gestion  
quantitative»

Rédaction des cahiers  
des charges et le suivi  
des études techniques

Commission thématique  
«Gestion de la ressource  
en eau »

Prendre connaissance et débattre  
de chaque étape d'élaboration du  
PTGE afin de préparer les  
décisions du comité de pilotage

Comité de pilotage = CLE  
de l'Authie

Validation des différentes phases du PTGE

- Structure porteuse = Symcéc

# *Travail et discussion autour des orientations et dispositions de l'objectif 3.3*

---

# Travail sur les nouvelles orientations et dispositions du SAGE

Propositions d'orientations	Propositions des dispositions
<b>Améliorer la connaissance sur la ressource quantitative en eau du territoire</b>	<p><b>Définir un volume d'eau disponible:</b> La CLE accompagnée de sa structure porteuse réalise une étude permettant de définir un volume d'eau maximal prélevable sur le territoire du SAGE. Ce volume disponible prend en compte à la fois les besoins anthropiques pour tous les usages identifiés (alimentation eau potable, irrigation, industriel) mais aussi le bon fonctionnement des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique.</p> <p><b>Communiquer sur l'état de la ressource en eau auprès de tous les usagers:</b> La CLE communique à tous les usagers de la ressource en eau du territoire sur son état quantitative, son importance de la préserver et sur les résultats de l'étude de détermination du volume disponible.</p>
<b>Préserver quantitativement la ressource en eau et optimiser sa consommation</b>	<p><b>Mettre en place un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)</b> La CLE en collaboration avec les EPCI et syndicats d'eau, met en place sur le territoire du SAGE un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Ce projet est mené par un comité de pilotage qui proposera, suite à l'étude du volume disponible, une répartition de l'utilisation de l'eau par usage et un plan d'actions.</p> <p><b>Accompagner les différentes catégories d'usagers de l'eau dans la réalisation d'économie d'eau</b> La CLE participe aux projets déjà mis en place sur le territoire visant à accompagner les différents usagers de l'eau à économiser leur consommation d'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagnement des chambres d'agriculture dans leur projet de gestion durable de l'eau à destination de l'irrigation agricole;</li><li>- Accompagnement des EPCI et des syndicats d'eau dans la sensibilisation auprès de leurs usagers.</li></ul>

# Prochaine échéance



- Bureau de CLE le mardi 15 novembre
  - Présentation de la feuille de route du SAGE
- Commission permanente en décembre
  - Présentation de la 1<sup>ère</sup> version des orientations, dispositions et règles du SAGE
- Réunions du comité de rédaction à partir de 2023
  - Réécriture des orientations, dispositions et règles du SAGE

**Merci de votre attention**